

219C2423
FR0000073843-OP028-AS12

22 novembre 2019

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

ITS GROUP
(Euronext Paris)

1. Le 22 novembre 2019, Invest Securities, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée ITS Participations a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société ITS GROUP, en application des articles 233-1, 2° et 234-2 du règlement général. Ce projet a été annoncé le 17 octobre 2019 (cf. notamment D&I 219C2009 du 21 octobre 2019).

Aux termes d'apports en nature réalisés le 20 novembre 2019 au bénéfice d'ITS Participations par trois actionnaires de référence d'ITS GROUP, à savoir (i) M. Jean-Michel BENARD, la société Cloud Invest qu'il contrôle et certains membres de sa famille, (ii) M. Robert SPIEGEL et (iii) la société BNP Paribas Développement, la société ITS Participations a acquis un total de 4 060 254 actions ITS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 51,56% du capital et 51,36% des droits de vote de la société¹.

À cette occasion, la société ITS Participations a franchi en hausse les seuils de 30% du capital et des droits de vote de la société ITS GROUP et détient, depuis cette date, 4 060 254 actions ITS GROUP représentant autant de droit de vote, soit 51,56% du capital et 51,36% des droits de vote de la société¹.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, au prix de **6,62 € par action**, la totalité des 3 201 675 actions² ITS GROUP non détenues par lui, représentant 40,66% du capital de la société.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur a l'intention de demander, dans un délai de 3 mois à l'issue de la clôture de l'offre, et si les conditions requises sont remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions ITS GROUP non présentées à l'offre, au prix de 6,62 € par action.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général. Le projet de note en réponse de la société ITS GROUP (article 231-19 du règlement général) a été déposé et est diffusé en application de l'article 231-26 du règlement général. Ce dernier contient le rapport établi par le cabinet Associés en Finance, représenté par M. Philippe Leroy, mandaté par la société ITS GROUP en qualité d'expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre, en application de l'article 261-1 I et II du règlement général.

2. Conformément à l'article 231-38 IV du règlement général, l'initiateur se réserve la possibilité, jusqu'à la date d'ouverture de l'offre, de se porter acquéreur d'actions ITS GROUP dans la limite de 960 502 actions, sur la base d'un ordre libellé au prix de l'offre.

¹ Sur la base d'un capital composé de 7 874 555 actions représentant 7 904 871 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Compte non tenu des 612 626 actions détenues en propre par la société et des actions gratuites 2018 en période de conservation.

3. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ITS GROUP sont applicables.
